

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
MERCREDI 16 MAI 2018**

Nombre de membres : L'an deux mil dix-huit, le seize mai à 20 heures 30, le Conseil
Afférents au Conseil : 19 Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,
En Exercice : 19 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD,
Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Thérèse TISSERAND, Elisabeth CAMOULES, Carole
MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL.

Absents : Véronique BAROSSO, Serge MEYRIEUX, Odile RAVIER, Fabien CHATELAT, Véronique
CANTELLO

Pouvoir : 3, Véronique BAROSSO à Clarisse POLAUD, Serge MEYRIEUX à Jean GALLIEN, Odile RAVIER à
Nathalie PEUTIN.

Secrétaire de séance : M. Patrice ORCEL

ORDRE DU JOUR :

- Décision maintien du poste d'ADJOINT
- Election d'un adjoint au maire

Délibération 17-2018 : DETERMINATION du NOMBRE d'ADJOINTS

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal et propose de procéder au remplacement du poste d'adjoint démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le maintien de CINQ postes d'adjoints au maire.

Délibération 18-2018 : ELECTION d'un NOUVEL ADJOINT au Maire suite à une DEMISSION

Compte tenu de la décision de maintenir le 5 postes d'adjoints, le Maire propose de passer à l'élection du 5^{ème} adjoint qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire, L'élection aura lieu à bulletin secret, à la majorité absolue,

Est candidate : Thérèse TISSERAND.

Nombre de votants : ... 17
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...17
Nombre de bulletins blancs et nuls : ... 2
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : ... 8
A obtenu : Thérèse TISSERAND : 15 voix

Mme Thérèse TISSERAND est désignée en qualité de 5ème adjoint au maire

Levée séance : 21 H

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	

Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Nathalie PEUTIN
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse TISSERAND	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Clarisse POLAUD
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	Absent : pouvoir à Jean GALLIEN
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	Absente

PV ELECTION d'un ADJOINT

1.1 Règles applicables

M. GALLIEN Jean, Maire, a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du CGCT).

M. Patrice ORCEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

1.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Carole MILLET et Frédérique PEREZ

1.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signé par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leur bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4 Résultats du 1er TOUR de SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....	2
Nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu : Thérèse TISSERAND 15 voix

1.5 Proclamation de l'élection de l'adjoint

Mme Thérèse TISSERAND a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

2. Observations et réclamations

NEANT

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le seize mai à 21 h, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.